

Mairie d'Allenc

48190 ALLENC

Compte rendu des réunions du Conseil Municipal

Séance du 13 octobre 2023

Date convocation : 09 octobre 2023

Membres en exercice : 11

Membres présents : 8

L'an deux mille vingt-trois, le treize octobre, à 20 heures 45, Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Bernard ANDRE, Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux : Jean-Bernard ANDRE, Christophe RANC, Jérôme BOUCHET, Jeanne BALME, Romain CHAPTAL, Amandine NOUET, Gérard PEYTAVIN, Claire TORREILLES.

Absents : David GARCIA, Gérard MAURIN, Martine PEYTAVIN

Madame Jeanne BALME a été élue secrétaire de séance.

38-2023 : Fond de concours enfouissement des réseaux du Mas Renouard

Membres qui ont pris part à la délibération : 8

Votes : pour : 8 – contre : 0 – abstention : 0

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5212-26,

VU les dispositions du décret n°2007-450 du 25 mars 2007 et sa rubrique 76 afférente aux fonds de concours,

VU les statuts du syndicat départemental d'énergie et d'équipement de la Lozère,

Monsieur le Maire expose :

Suite à la demande concernant les travaux d'électrification désignés ci-après, un devis estimatif a été établi pour ce projet dont la réalisation relève de la compétence du SDEE.

Afin de financer ces opérations et en application des délibérations relatives à la participation des communes et de leurs groupements, le SDEE sollicite le versement des fonds de concours selon les plans de financement suivants :

| Dépenses TTC | | Recettes TTC | |
|---|--------------------|---|--------------------|
| Nature des travaux | Montant | Financement | Montant |
| Enfouissement BTS Mas Renouard tranche2 | 62 764.85 € | Participation du SDEE | 41 843.23 € |
| | | Fonds de concours de la commune (40% du montant HT des travaux) | 20 921.62 € |
| Total | 62 764.85 € | Total | 62 764.85 € |

La participation sollicitée dans le cadre de ces travaux est calculée au prorata du montant de l'estimation ; en cas de modification substantielle de celle-ci lors de la réception du décompte définitif de l'entreprise, une nouvelle délibération sera alors demandée par le SDEE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOpte la proposition de Monsieur le Maire ;

S'ENGAGE à verser les fonds de concours en une seule fois, après achèvement des travaux ;

DECIDE d'amortir, sur un seul exercice, la subvention d'équipement dont les crédits seront inscrits à l'article 2041582.

39-2023 : Participation à l'enfouissement des réseaux télécom du Mas Renouard

Membres qui ont pris part à la délibération : 8

Votes : pour : 8 – contre : 0 – abstention : 0

VU le projet d'enfouissement des réseaux du Mas Renouard,

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise SLA relatif à l'enfouissement des réseaux télécom du Mas Renouard, pour un montant total de 17 947,70 € TTC, à la charge de la Commune.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE ce devis et, en conséquence, accepte de prendre en charge la participation de 17 947,70 € TTC pour

l'enfouissement des réseaux télécom qui seront réalisés en même temps que l'enfouissement des réseaux électriques du Mas Renouard.

DONNE autorisation à Monsieur le Maire de signer les pièces nécessaires.

⊙ Questions diverses

→ **Maison Partagée** : Monsieur le Maire a rencontré Madame TROTIN, Secrétaire Générale de la Préfecture de la Lozère, l'Etat devrait subventionner le projet.

→ **Déviation du Gendric** : Les travaux seront réalisés par l'entreprise ENGELVIN TP.

→ **Passages à niveau** : Une réunion a eu lieu avec la Commune de Mont Lozère et Goulet mais la SNCF reste sur sa position et souhaite malgré tout supprimer les 2 passages à niveaux situés sur la Commune d'Allenc (PN 24 et PN 30). Une nouvelle réunion est programmée le 25 octobre à la Préfecture à ce sujet.

→ **Source du Mazel** : Une source a été découverte au Mazel, le SDEE réalisera une surveillance afin de connaître son débit.

→ **Location** : Le logement de Claire PERNOT a été loué à Monsieur Stéphan SEBASTIEN et son épouse, ils prendront possession des lieux le 20 octobre.

→ **Ancienne école du Beyrac** : les diagnostics nécessaires à la mise en vente de ce bâtiment ont été réalisés.

Monsieur le Maire clos la séance à 21h20 _____ **FIN**